

et un sauvage outaouais, et que nos sauvages qui passaient ce lac au nombre de 1500 se sont mis à courir après les Anglais, leur ont levé sept chevelures et fait huit prisonniers

9. M. Bigot, par une ordonnance expresse, défend aux boulangers, sous peine de 300 francs d'amende et de 6 mois de prison, de fournir à ses tailles ou pratiques plus de la moitié du pain qu'il avait coutume de leur fournir, et aux autres du peuple plus d'une demi-livre de pain par tête pour un jour, et cela jusqu'à ce qu'il soit arrivé des farines de France.

14. Nouvelle à Québec que MM. St-Ours de Montréal, la Saussaye et Belêtre, officiers, avec quatre Canadiens ont été tués dans une embuscade, étant allés en parti vers le fort Cumberland, au-delà du fort Duquesne (1).

17. Nouvelle par Languedoc, courrier envoyé par M. de Plaine, qu'il y a en rivière, au Bic. 2 vaisseaux du roi, qui ont ordre de la cour de rester à l'Isle-aux-Coudres, 2 navires chargés de farine pour le compte du munitionnaire M. Cadet, 5 navires qui apportent de Louisbourg en Canada les deux bataillons de Berry, et en outre quantité d'autres navires venant de France, au nombre (dont on n'est pas sûr) d'une vingtaine ou plus. Cette bonne nouvelle (ce qui a été bien remarqué dans la ville) est arrivée précisément le matin du dimanche 7ème après la Pentecôte, qu'on appelle ici de la *Providence* ; et précisément le même jour où, par une nouvelle ordonnance de M. l'intendant, la demi-livre de pain réglée le 9 de ce mois pour chaque personne était réduite à un quartron, ou plutôt trois onces et demie par jour pour chaque personne, à qui, à la vérité, M. l'intendant se

---

(1) Cette nouvelle était fausse. Elle est aussi rapportée dans le *Journal de Montcalm*, page 228.